



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2018

**OBJET : CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS POUR LE PASSAGE
D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE SUR LE DOMAINE PRIVÉ DE LA COMMUNE**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept novembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. HERVELIN, M. GONZALES, M. LAPEBIE, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, Mme MOUNIER, Mme PICAT, M. COUTIER, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, Mme BISBAU, Mme PERIMONY-BENASSY, Mme MONTAUCET, M. ROBLES, Mme FAURE, M. POULAERT

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

M. LECERF	procuration à	M. HERVELIN
M. SALLABERRY	procuration à	Mme NOGARO
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. LAURENT
M. SAUBIETTE	procuration à	M. DUBERT
M. AJA	procuration à	M. GONZALES

ABSENTS :

Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 31

2018-11-160-DAP - CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS POUR LE PASSAGE D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE SUR LE DOMAINE PRIVÉ DE LA COMMUNE.

Monsieur le Maire expose la demande d'ENEDIS sollicitant l'autorisation de passer sur les parcelles AE numéros 0005, 0031, 0032, 0033, 0187, 0189 et 0276 du domaine privé de la Ville au sein du Parc de Castillon afin de créer un bouclage supplémentaire entre le poste source HTA de Boucau et celui de Mouguerre.

L'opération consiste en l'établissement dans une bande de 3 mètres de large d'une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 840 mètres ainsi que ses accessoires entre le poste transformateur des Platanes (relié au poste source de Boucau) et le poste transformateur Humère (relié au poste source de Mouguerre).

L'objectif pour ENEDIS est de disposer d'une meilleure sécurisation de son réseau de distribution.

La tranchée effectuée par ENEDIS sera localisée principalement en accotement végétalisé le long du cheminement piéton.

ENEDIS s'engage à effectuer une reprise du revêtement du cheminement piéton le long de ses travaux, sur la totalité du linéaire.

Monsieur le Maire présente le projet de convention de servitudes à intervenir avec ENEDIS pour réaliser cette opération et les plans de servitude correspondants en cas de défaillance d'un poste source.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant le projet de convention entre ENEDIS et la Ville de Tarnos et les plans de servitudes proposés par ENEDIS,

DELIBERE

APPROUVE la convention et les plans de servitude avec ENEDIS afin de formaliser les droits et obligations de chacune des parties dans le cadre du passage d'une ligne électrique sur les parcelles AE numéros 0005, 0031, 0032, 0033, 0187, 0189 et 0276 du domaine privé de la Ville pour créer un bouclage supplémentaire entre le poste source HTA de Mouguerre et celui de Boucau

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la dite convention et tous documents y afférant.

Vote: 31

Pour: 31

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 28 novembre 2018

Le Maire

